



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-358

OBJET : Convention de mise à disposition de salle « Le ZIK-ZAC » à l'association « SIX SEVEN NOSTALGIE »

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle

Réf : SJ/ NA 245267

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la ville de La Teste de Buch est propriétaire de la scène de poche dite le « ZIK-ZAC », situé au 53 avenue du Général Leclerc.

Considérant que l'association « **SIX SEVEN NOSTALGIE** » occupera la salle tous les mardis de 14h00 à 17h00, de septembre 2022 au 30 juin 2023.

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre à disposition dans les conditions définies par la convention, le ZIK-ZAC, à l'association « **SIX SEVEN NOSTALGIE** », représentée par Monsieur Jean Marie BOISSET, domicilié au 49 Allée François Rabelais à la TESTE DE BUCH.

ARTICLE 2

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La ville prendra en charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période de septembre 2022 au 30 juin 2023.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 25/07/2022

Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220725-DEC2022_358-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

Affichage : 29/07/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

